

Tarifs

Recouvrement international

1. Recouvrement amiable

Recouvrement complet ou partiel

- Des frais de dossier de € 50 sont facturés au début de la procédure.
- Lorsqu'Intrum récupère complètement ou partiellement une créance internationale, Intrum vous facture la commission ci-dessous sur le montant total récupéré (avec un minimum de € 20 par dossier).

Intrum a le droit d'appliquer les tarifs en vigueur à tous les paiements, qu'ils vous soient versés directement à vous ou à Intrum.

TARIF PAYS EUROPÉENS

Tarifs valables pour l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, Pologne, le Portugal, la Slovaquie, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse.

Recouvrement B2B

Ancienneté de la créance	Montants < € 500	Montants € 500 à € 10.000	Montants < € 10.000
< 90	15%	7%	5%
< 90 - 180	16%	10%	7%
> 180	17%	12%	8%

Recouvrement B2C

Valeur de la créance	Commission
< € 200	30%
€ 200 - € 500	25%
€ 500 - € 15.000	16%
> € 15.000	9%

TARIF POUR LES AUTRES PAYS

Recouvrement B2B

Ancienneté de la créance	Montants < € 500	Montants € 500 à € 10.000	Montants < € 10.000
< 90	16%	12%	10%
< 90 - 180	17%	15%	14%
> 180	20%	19%	18%

Recouvrement B2C

Valeur de la créance	Commission
< € 200	35%
€ 200 - € 500	27%
€ 500 - € 15.000	20%
> € 15.000	15%

TARIFS AUTRES ACTIONS

Les actions supplémentaires durant la procédure internationale de recouvrement amiable (comme, mais sans s'y limiter : la vérification de l'adresse, agent local, etc.) impliquent, au vu de la diversité de systèmes juridiques/de pays, des frais impossibles à déterminer au préalable. Le cas échéant, Intrum donnera un avis préalable avec une indication des frais avant de demander l'accord préalable du Membre UCM.

Les éventuels frais bancaires et/ou fluctuations monétaires peuvent être portés en compte sur les paiements reçus au cours de la procédure internationale de recouvrement. Le cas échéant, Intrum se réserve le droit de les déduire des montants recouverts.

Conditions particulières

- Lorsque le Membre UCM retire, sans raison valable, une, plusieurs ou toutes les créances d'un Dossier international en cours pendant la période de 3 jours ouvrables suivant la date d'enregistrement du Dossier international et avant que le trajet ne soit parvenu à ses conclusions, qu'il est question d'une contestation fondée par le Client, qu'une note de crédit est établie, qu'un règlement à l'amiable est conclu avec le Client, que le Membre UCM octroie un plan de paiement au Client ou qu'une procédure de recouvrement n'est plus possible et qu'Intrum ne peut donc plus poursuivre la procédure pour le principal, les frais et/ou les intérêts, Intrum est en droit de facturer au Membre UCM des frais de clôture, comme indiqué ci-dessous.
- Ces frais de clôture, tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous, représentent un montant fixe du principal non recouvert. En cas de retrait d'un dossier dont le principal initial s'élève à ≥ 10.000 €, des frais de clôture divergents de 10 % du montant principal non recouvert seront facturés.

Principal non recouvert	< €100	≥ 100 - < €500	≥ 500 - < €2.500	≥ 2.500 - < €5.000	≥ 5.000 - < €7.500	≥ 7.500 - < €10.000
Frais de clôture	€20	€50	€100	€300	€500	€750

- En cas de non-recouvrement ou de recouvrement partiel à la suite de la procédure internationale de recouvrement, vous recevrez une attestation fiscale. Les frais pour chaque attestation fiscale s'élèvent à 15 €.
- Si le dossier international est mis « en attente » à votre demande, Intrum se réserve le droit, six mois après la première instruction et en l'absence de toute forme de contre-avis, de clôturer le dossier en question en vous facturant les frais de clôture susmentionnés.

2. Recouvrement judiciaire

Si vous souhaitez engager la procédure de recouvrement judiciaire à l'égard de domiciliés à l'étranger, elle implique, compte tenu de la diversité de systèmes juridiques/de pays, des frais impossibles à déterminer à l'avance. Le cas échéant, Intrum donnera un avis préalable avec une indication des coûts avant de demander l'accord préalable du Membre UCM.

Pendant la procédure internationale de recouvrement judiciaire également, les éventuels frais bancaires et/ou fluctuations monétaires sur les paiements reçus peuvent être portés en compte. Le cas échéant, Intrum se réserve le droit de les déduire des montants recouvrés.

En cas de non-recouvrement ou de recouvrement partiel à la suite de la procédure internationale de recouvrement amiable, vous recevrez une attestation fiscale. Les frais pour chaque attestation fiscale s'élèvent à 15 €.

Conditions particulières

- L'outil en ligne Intrum Web garantit une communication simple, rapide et efficace. Il offre, en outre, de nombreuses possibilités de reporting.
- En cas de questions sur le déroulement des opérations, les rapports, la facturation, les paiements... vous avez toujours la possibilité de vous adresser à votre personne de contact fixe.
- Toutes les sommes perçues vous sont reversées sur une base mensuelle.
- Tous les montants mentionnés s'entendent hors TVA.